



**Allocution du
Conseiller fédéral Didier Burkhalter
Chef du Département fédéral des
affaires étrangères**

**Ouverture de la 12^e Assemblée des
Etats parties
à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du
stockage, de la production et du transfert des
mines antipersonnel et sur leur destruction
(Convention d'Ottawa)**

**« Un pays qui pose des mines piège
son propre avenir. »**

Genève, le 3 décembre 2012

Seul le texte prononcé fait foi !

Embargo : 3.12.2012, 10h00

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Directeur général,
Madame le Haut-commissaire,
Excellences,
Monsieur le Président du CICR,
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de vous apporter les salutations et les souhaits de bienvenue du Conseil fédéral à l'occasion de cette douzième Assemblée des Etats parties réunie à Genève.

La Suisse félicite le Cambodge qui a brillamment assuré la présidence de cette Convention durant l'année écoulée. Nous vous remercions également d'avoir conduit la mise en œuvre du plan de Carthagène, car pour paraphraser Caton l'ancien on pourrait presque dire et répéter « il faut appliquer Carthagène ! »

La Suisse félicite aussi la Slovénie pour son accession à la présidence. La Slovénie s'engage de manière exemplaire dans la lutte contre les mines antipersonnel depuis de nombreuses années (Nous avons encore eu l'occasion d'en parler récemment ensemble M. le Ministre, cher Karl, lors de ta visite à Berne). La Suisse est convaincue que votre présidence saura faire avancer la cause de la lutte contre les mines antipersonnel. La Suisse tient à assurer ici la présidence de son plein soutien dans l'exercice de sa tâche.

Tous dans cette salle, nous partageons une volonté, celle de voir un monde débarrassé du fléau des mines antipersonnel.

Un long chemin a été parcouru depuis la conférence tenue à Ottawa le 2 et 3 décembre 1997, il y a exactement quinze ans aujourd'hui. Les progrès accomplis dans le cadre de la Convention sont considérables. Dans tous les domaines les résultats enregistrés sont remarquables.

Près de 45 millions de mines antipersonnel stockées ont été détruites, leur commerce a quasiment cessé et ces engins sont désormais presque mondialement stigmatisés. Nous devons nous réjouir de ces succès.

Mais nous devons surtout poursuivre ce travail et redoubler d'efforts. La Suisse souhaite que cette douzième Assemblée des Etats parties nous permette de continuer à avancer très concrètement. Car plus que des paroles c'est des actions qu'il faut.

Mme Jodie Williams, lauréate du Prix Nobel, que vous entendrez je crois toute à l'heure, a déclaré un jour :
« l'émotion qui n'est pas suivie d'action ne sert à rien ».

Pour la Suisse le seul critère pour juger du travail qui est fait dans le domaine des mines, c'est celui de l'efficacité mesurable des progrès sur le terrain. Or les défis restent nombreux et la distance reste grande qui nous sépare d'un monde exempt de mines antipersonnel.

Notre objectif doit être d'éviter de nouvelles victimes. Car chaque victime de mines est une victime de trop !

Et nous voulons apporter une vraie différence dans la vie de toutes celles et de tous ceux qui souffrent des conséquences directes ou indirectes des mines.

Car les mines sont un désastre humain et humanitaire mais elles sont *aussi* un obstacle majeur au développement économique et social des régions concernées, et ce pour longtemps.

Dans ce combat contre les mines, les Etats jouent un rôle important. Et je remercie ceux qui sont présents ici et qui apportent leur contribution. Mais je souhaite aussi souligner le rôle crucial de la société civile. Il a été décisif lors de la genèse de la Convention d'Ottawa. Il reste décisif pour informer, sensibiliser et agir aujourd'hui. Merci de votre engagement et surtout merci de le poursuivre !

Excellences, Mesdames et Messieurs

La Suisse aimerait souligner trois priorités dans l'action contre les mines antipersonnel.

Tout d'abord il faut que la Convention d'Ottawa devienne universelle. C'est essentiel de progresser, car certains Etats continuent de produire et de poser des mines antipersonnel ! Ainsi trente-six Etats n'ont toujours pas adhéré à la Convention.

Il nous faut donc poursuivre le travail pour les persuader que cette cause est juste sur le plan humain. Il nous faut aussi les convaincre qu'elle est dans leur propre intérêt. Car les mines

empêchent le développement socio-économique des régions concernées encore longtemps après un conflit. Un pays qui pose des mines piège donc son propre avenir.

Le deuxième défi c'est le déminage.

De nombreux progrès ont été réalisés et la Suisse les salue car elle est consciente de la difficulté de ces travaux. Mais la Suisse est aussi préoccupée par le retard pris par de nombreux Etats par rapport aux objectifs fixés.

Car un déminage partiel ça n'existe pas ! Une zone minée est comme un seau percé : il n'y a pas de demi-mesure. Soit le seau est troué, soit il ne l'est pas, qu'importe la taille du trou. Une zone est minée tant que toutes les mines, sans exception, n'en ont pas été retirées. Seul un déminage complet permet le développement durable d'une région et d'éviter de nouvelles victimes.

Le troisième défi est celui de l'assistance aux victimes dans la dignité.

La Suisse est heureuse de voir que le nombre d'Etats qui prend des engagements fermes dans ce domaine est en augmentation. Elle estime par ailleurs primordial que l'assistance ne discrimine aucune catégorie de victimes.

La Suisse soutient fermement les efforts visant à rendre l'action contre les mines cohérente avec la résolution 1325 du Conseil de Sécurité, qui souligne que « *les programmes de déminage et de sensibilisation au danger des mines*

doivent tenir compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles ».

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La Suisse a adopté cette année sa nouvelle stratégie contre les mines pour les années 2012 à 2015. Un des principes de base de notre action d'assistance repose sur l'élaboration de partenariats. Ceux-ci permettent une appropriation nationale des projets dans les pays concernés. Il s'agit d'un facteur de succès décisif. L'assistance fournie est toujours une aide à se prendre soi-même en charge.

Pour conclure permettez moi de souligner que la Suisse est fière et heureuse du rôle central de Genève au service du désarmement et de la promotion de la paix. Plus spécifiquement, la Suisse se félicite qu'en matière de coopération et d'assistance, le Centre international de déminage humanitaire de Genève (GICHD) assure une fonction importante dans le processus qui nous occupe. C'est aussi le cas pour l'unité qui appuie l'application de la Convention (*implementation support unit*). Ces deux institutions s'engagent de manière remarquable en faveur du processus d'Ottawa et nous les en remercions.

Nous nous réjouissons que les remarquables compétences réunies à Genève puissent être utiles à la paix et à la lutte contre les mines antipersonnel dans le monde.

Excellence, Mesdames et Messieurs,

La Convention d'Ottawa est un instrument exemplaire et dynamique. Il s'agit désormais de redoubler d'efforts afin que les objectifs de la Convention deviennent pleinement réalité. Nous voulons un monde dans lequel les mines antipersonnel ne font plus de victimes et n'occasionnent plus de souffrances.

Au nom du gouvernement et du peuple suisse je souhaite plein succès à cette douzième Assemblée des Etats parties et je remercie chacun d'entre vous de son engagement dans ce combat. Il est juste, il est utile, il est indispensable.

Je vous remercie de votre attention.